## Séance du 26 mai 2021

Nombre de conseillers en exercice : **11** présents : **11** votants : **11** absents : **0** 

exclus: 0

Date de convocation : **20 mai 2021** Date d'affichage : **20 mai 2021** 

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six mai à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de M. Arnaud ZIEGLER, Maire.

#### Étaient présents :

Amandine BLANC, Raymond DEMEUSY, Geneviève DUFOUR, Barbara GREVILLOT, Dominique GUYENNET, Frédéric LOUBAT, Fatima MAMMAR, Julien MERCIER, Adrien PY, Jean-Robert SARRAZIN, Arnaud ZIEGLER

#### Était absent :

#### Étaient représentés :

Mme Amandine BLANC a été nommée secrétaire de séance.

#### Ordre du jour:

- 1. Vote du compte administratif de 2020
- 2. Point marché « Les Mardis d'Auxelles-haut »
- 3. Limitation de vitesse 30 et 40 km/h
- 4. Point sur l'ouverture de paysage
- 5. Point sur le dossier Cure et Mairie
- 6. Point sur les investissements en cours
- 7. Questions d'urbanisme PLUI calendriers
- 8. Divers

# DÉLIBÉRATION n° 2021-37

**Vote du compte administratif de 2020** annule et remplace la délibération 2021 09

#### M. Arnaud ZIEGLER, Maire, ne prend pas part au vote

Par Mail en date du 11 mai 2021, la préfecture, dans le cadre du contrôle budgétaire, nous demande de procéder aux corrections du Compte administratif 2020 car les reports de l'exercice 2019 avaient été repris sans les centimes.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

		Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice (mandats et titres)	Fonctionnement	124 360.65 €	173 331.54 €
	Investissement	71 288.27 €	47 757.92 €
Reports de l'exercice 2019	Fonctionnement (002)		135 751.93€
	Investissement (001)		8 700.11 €
Restes à réaliser à reporter en N+1	Investissement	24 942.60 €	
	TOTAL	220 591.52 €	365 541.50 €

### DÉLIBÉRATION n° 2021-38

### Limitation vitesse en agglomération

Suite la consultation publique, la commission bâtiments, voiries, réseaux à travailler sur la limitation de vitesse dans le village.

Une demande a également été faite au département pour avoir leur avis.

La commission propose de limiter à 30 km/h les abords de l'école c'est-à-dire du 16 Rue des Bruyères jusqu'à l'église et faire un passage piéton.

Elle propose également de faire un marquage au sol « petits carrés en quinconce » ou lignes discontinues, dans les virages au milieu de la chaussée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

• accepte la proposition de la commission

### DÉLIBÉRATION n° 2021-39

#### Vente de terrain à M. et Mme BIGÉ Pascal

Suite à une demande de M. et Mme BIGÉ Pascal, M le Maire propose de céder à ces derniers, une partie du chemin dont le déclassement a été approuvé par le conseil municipal du 3 juillet 1998, situé entre leur propriété et la maison de M. Éric ERNY soit 16ca.

M. et Mme BIGÉ devront s'acquitter :

- Des frais de bornage préalables,
- D'un prix de vente de 10 € HT par m²
- Des frais inhérents à la vente

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- accepte la cession de cette partie de chemin à M. et Mme BIGÉ Pascal,
- valide cette cession sous la forme d'un acte administratif,
- désigne Mme Fatima MAMMAR, 1ère adjointe, comme représentante de la commune d'Auxelles-Haut pour la signature de l'acte,

Fait et délibéré à Auxelles-Haut les jour, mois et an ci-dessus